



MUNICIPALITÉ
DE
VALEYRES-SOUS-RANCES

1358 VALEYRES-SOUS-RANCES

Valeyres-sous-Rances, le 18 mai 2011

Conseil Général
de et à

1358 Valeyres-sous-Rances

Préavis no 42/11: Demande de crédit pour rénovation d'un tronçon de la route de la Robellaz

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

I. But

Le présent préavis a pour but de solliciter un crédit de **fr. 70'000.-** pour financer les travaux de rénovation d'un tronçon de la route de la Robellaz.

II. Préambule

Lors des travaux de mise en séparatif, réalisés entre 2005 et 2008, seules les chaussées touchées par ces travaux ont subis une réfection. Aujourd'hui, plusieurs tronçons de routes sont encore en attente de réparation.

Pour desservir le « hameau » de la Robellaz, les conduites des différents services (eau, gaz, électricité, épuration,...) ont été installées sous la route du Moty. Etant donné que la réfection de la route de la Robellaz s'est arrêtée à hauteur de la ferme Bernoise, un secteur d'environ 800 m², situé devant le parc aux biches, reste encore à entreprendre. Ce tronçon est aujourd'hui en piteux état, et il est urgent d'entreprendre des travaux.

Depuis plusieurs années, la fontaine située à cet endroit a des problèmes d'écoulement, dus au calcaire amassé dans les tuyaux. C'est pourquoi, nous profiterons de ces travaux pour la remise à neuf de cette conduite.

Par souci d'entretenir correctement ses routes, la Municipalité juge nécessaire d'entreprendre rapidement des travaux de rénovation à cet endroit.

III. Description des travaux

- dégrapage de l'enrobé existant et évacuation
- fourniture et mise en place de ballast pour fondation
- fourniture et pose d'un enrobé de 8 centimètres
- fourniture et pose d'un tapis de 4 centimètres
- fourniture et pose d'une conduite EC pour la fontaine

IV. Conséquences financières

Montants selon devis retenu :

• Installation de chantier	Fr. 1'500.-
• Travaux préparatoires	Fr. 23'100.-
• Aménagement et revêtement	Fr. 33'780.-
• Travaux conduite EC	Fr. 4'170.-
• TVA	Fr. 5'000.-
• Divers et imprévus	Fr. 2'450.-
TOTAL NET – env.	Fr. 70'000.-

V. Financement

Cette dépense sera financée par la trésorerie. La charge sera entièrement imputée au compte de fonctionnement no 430.314.02 « entretien et réfection des routes » sur l'année 2011.

VI. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil général à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil général de Valeyres-sous-Rances

- vu le préavis no 42/11 : demande de crédit pour rénovation d'un tronçon de la route de la Robellaz ;
- entendu les rapports des commissions désignées pour l'étude de ce projet ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. la Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de rénovation de la route de la Robellaz ;
2. un crédit de Fr. 70'000.- lui est accordé à cet effet ;
3. cette dépense sera financée par prélèvement sur la trésorerie courante ;
4. cette charge sera imputée au compte de fonctionnement no 430.314.02 « entretien et rénovation des routes ».

DECHARGE

Les commissions de leurs mandats.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 17 mai 2011.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE DE VALEYRES-SOUS-RANCES

Le syndic



J.-P. Widmer



La secrétaire



F. Turin

Municipal responsable : M. Thierry Vidmer